



Désaccord sur le partage du produit vente de bien

Par **David Marie**, le **18/10/2018** à **17:44**

Ma mère, veuve, vient de signer une promesse de vente d'une propriété dont nous sommes nu propriétaire, avec ses 5 enfants.

Une fois l'acte de vente signé, nous devons signer un document sur le partage de l'argent. Si l'un de nous n'est pas d'accord sur le partage, que devient l'argent? Est-il bloqué en attendant l'accord de tous?

Pouvez vous m'indiquer les références de textes.
Merci.

Par **Visiteur**, le **18/10/2018** à **19:12**

Bonjour

L'accord de tous les membres de l'indivision doit être recueilli sur la promesse de vente, qui n'est donc pas valable.